

## ACTION POLITIQUE ET SYNDICALISME

# La question des fractions

**L'histoire des fractions politiques au sein des organisations de la CGT est assez mal connue et, en tout cas, souvent caricaturée. Quelle a été la préhistoire des fractions, de quoi celles-ci étaient-elles le nom et dans quelles circonstances surgirent-elles avant de disparaître sans pour autant éteindre les regroupements affinitaires ?**

**E**n 1906, la position de principe établie à Amiens s'agissant des « rapports de la CGT et des partis politiques » ne règle pas pour autant la question de l'expression des courants au sein de la jeune CGT qui demeure un assemblage composite de toutes les écoles et tendances existant au sein du mouvement ouvrier. En son sein s'affrontent en effet des opinions très diverses, tel le réformisme assumé d'Auguste Keufer, du Livre, ou celui des mineurs, le syndicalisme révolutionnaire dans ses nuances multiples ou les « exagérations » de la mouvance influencée par Gustave Hervé <sup>(1)</sup>. L'intervention plus ou moins discrète de la franc-maçonnerie dans certains secteurs du mouvement syndical est également un fait. On ne saurait non plus omettre ce que fut l'action de la Chevalerie du travail française, qui était une sorte de franc-maçonnerie prolétarienne et révolutionnaire et qui fut plus qu'une organisation ordinaire, régie qu'elle était par des structures et pratiques secrètes.

## L'Internationale communiste et la question syndicale

Plus ordinairement, les relations d'affinités étaient la règle et s'affichaient notamment à l'occasion des congrès. Les tensions internes nées du ralliement majoritaire à la ligne d'Union sacrée allaient, au sortir de la Grande Guerre, renforcer la logique des camps et se traduire par des regroupements organisés dont les comités syndica-

listes révolutionnaires (CSR) et le Comité de défense syndicaliste allaient être les formes essentielles <sup>(2)</sup>. Ces outillages de lutte interne n'avaient de fonction que provisoire, mais ils préfiguraient les modes d'intervention au sein du mouvement syndical qui allaient naître de la

## Résolution votée à Tours \*

« Comme l'Internationale communiste [...], le parti décide d'entreprendre une propagande persévérante dans toutes les organisations prolétariennes (syndicats, coopératives et autres groupements) en vue de les gagner au communisme.

» C'est par la coordination de toutes les forces ouvrières, sous l'impulsion du communisme, que s'organisera l'action des masses pour la prise du pouvoir.

» Ainsi, le problème des rapports du parti avec les syndicats trouve sa solution logique. Le parti groupe les militants de toutes les organisations prolétariennes qui acceptent ses vues théoriques et ses conclusions pratiques. Tous, obéissant à sa discipline, soumis à son contrôle, propagent ses idées dans les milieux où s'exercent leur activité et leur influence. Et lorsque la majorité, dans ces organisations, est acquise au communisme, il y a entre elles et le parti coordination d'action et non-assujettissement d'une organisation à une autre. »

\* Cette rédaction, publiée dans L'Humanité du 8 octobre 1920, reçoit l'aval de la direction du parti socialiste lors du congrès de Tours.

(1) Gustave Hervé, militant socialiste, a fondé en 1906 l'hebdomadaire La Guerre sociale qui prône un antimilitarisme violent et une négation totale de la patrie.  
(2) Le Comité de défense syndicaliste est créé fin 1916 dans le but de se substituer à la direction jugée défaillante de la CGT.

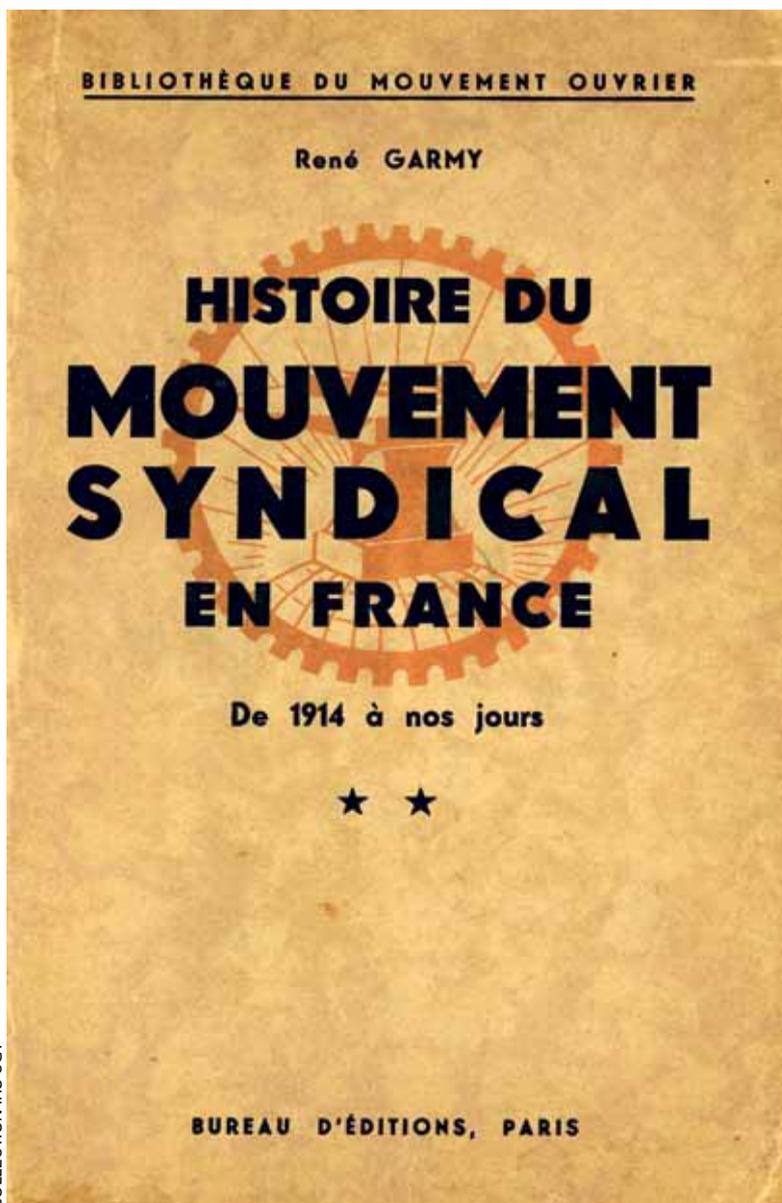
formation de partis ouvriers d'un type nouveau, les partis communistes. En 1920, le deuxième congrès de l'Internationale communiste va en effet poser les conditions à l'adhésion des partis à cette dernière. Parmi ces conditions, la neuvième concerne l'action communiste au sein des syndicats. En décembre 1920, le congrès de Tours du parti socialiste, discutant de l'adhésion à l'Internationale communiste, adoptera une motion réécrivant «à la française» cette condition.

### Pacte des anarchistes et commissions syndicales

C'est dans ce contexte de redéfinition des relations partis/syndicats que se situe aussi la lutte engagée au sein de la CGTU en formation pour le contrôle de ses structures. Des anarchistes tentent en effet une opération de noyautage des CSR qui doit se poursuivre lors du processus de formation de la nouvelle centrale. Cette opération se matérialise dans la création, en février 1921, d'une société de type bakouninien connue comme «le Pacte des anarchistes» qui installe un outillage de contrôle de la jeune centrale<sup>(3)</sup>. L'action poursuivie par ce groupe dans la période fondatrice de la CGTU se révèle particulièrement efficace, puisqu'elle conduit les anarchistes à contrôler les CSR ainsi que le premier groupe dirigeant de la CGTU. C'est d'ailleurs en réaction à cette activité du Pacte que le jeune parti communiste crée en son sein une commission syndicale centrale et, dans les grands centres ouvriers, des commissions d'au moins trois membres. Les commissions syndicales, dira Pierre Monatte, «sont venues après le Pacte, elles n'ont fait jusqu'à présent que se défendre contre les manœuvres du Pacte et contre les manœuvres des vaincus [c.-à-d. les anarchistes] de Saint-Étienne». Par-delà leur fonction d'utilité immédiate, Pierre Monatte assigne à ces structures un rôle plus prolongé dont il développe la conception dans deux articles publiés le 7 octobre et le 4 novembre 1923 dans *L'École émancipée*, la revue hebdomadaire de la Fédération de l'Enseignement. Monatte conçoit d'abord les commissions syndicales comme des outils d'éducation au sein du parti afin de convaincre les communistes d'être syndiqués. Loin d'être d'exclusifs outils de noyautage de la CGTU comme l'était le Pacte, les commissions syndicales doivent principalement former des hommes capables de mener une lutte idéologique au sein du mouvement syndical dans une période où le parti n'a pas de politique syndicale et n'est pas organisé en cellules d'entreprises. Le parti communiste, en effet, garde à cette époque les caractéristiques des partis ouvriers traditionnels organisés en sections locales pour la propagande et la lutte électorale, et cette situation rend difficile la mise en œuvre des orientations préconisées par l'Internationale communiste

### Une analyse de Léon Trotsky

En 1922, Léon Trotsky, bon connaisseur du mouvement ouvrier français, analyse longuement les rapports du communisme et du syndicalisme en France<sup>(4)</sup>. Après avoir observé que l'influence du parti sur la classe ouvrière a beaucoup augmenté, il considère que cette influence «n'a pas de forme assez définie, surtout au point de vue de



COLLECTION IHS CGT

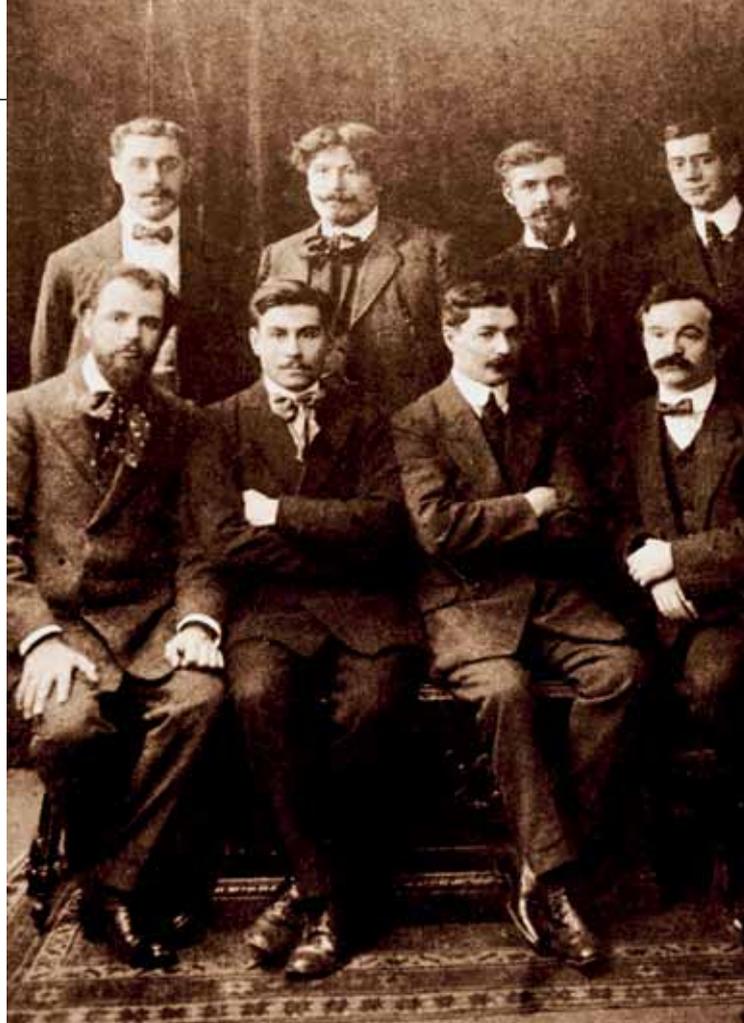
*l'organisation», et que « cela apparaît surtout clairement en ce qui concerne la question syndicale ». Il estime que, à l'égard de ce problème fondamental, « le mouvement ouvrier français manque de la clarté nécessaire, et la même clarté fait défaut au parti lui-même ». Trotsky considère que « la classe ouvrière ne peut vaincre que si elle a, à sa tête, une organisation qui représente son expérience historique vivante, généralisée au point de vue de la théorie, et qui dirige pratiquement toute la lutte. Du fait de la signification même de sa tâche historique, le parti ne peut renfermer dans ses rangs que la minorité la plus consciente et la plus active de la classe ouvrière ; les syndicats, en revanche, cherchent à organiser la classe ouvrière dans son ensemble. Celui qui admet que le prolétariat a besoin que soit dirigée politiquement son avant-garde organisée en parti communiste, celui-là doit admettre que le parti devienne une force dirigeante à l'intérieur des syndicats, c'est-à-dire au sein des organisations de masse de la classe ouvrière ». Cela dit, Trotsky récuse l'idée qu'il pourrait y avoir une subordination des syndicats au parti. Après avoir précisé qu'au point de vue de l'organisation les syndicats sont indépendants, il indique que « le parti jouit seulement à l'intérieur des*

▲ René Garmy, syndicaliste communiste, rédacteur d'une Histoire du mouvement syndical en France, 1933.

(3) Sur le Pacte des anarchistes, on se reportera à Narritsens (André), Cahiers de l'IHS CGT, n° 97, mars 2006.

(4) Cette analyse est publiée dans Le Mouvement communiste en France (1919-1939), textes choisis et présentés par Pierre Broué, Les Éditions de minuit, 1971, p. 105-112.

L'équipe rédactionnelle de La Bataille syndicaliste, journal syndicaliste révolutionnaire de la CGT, en 1911. Au premier rang à gauche, Amédée Dunois ; à droite, Pierre Monatte



DR / IHS CGT

défense syndicaliste créée notamment par Pierre Besnard – l'un des initiateurs du Pacte – et la Fédération du bâtiment, demande la rupture avec l'ISR ; l'autre (les Groupements syndicalistes-révolutionnaires), formée à l'initiative de Léopold Cazals, Joseph Lartigue et Marie Guillot, qui entend combattre l'influence communiste au sein de la CGTU et prend parti contre les commissions syndicales<sup>(7)</sup>. Lors du CCN des 22 et 23 juillet 1923, une discussion longue et passionnée aboutit à l'adoption, par 58 voix contre 37, d'une résolution proposée par la majorité de la commission exécutive, dite « *résolution Semard* ». La résolution, après avoir déclaré que la Commission exécutive « *ne saurait a priori approuver ou condamner une forme d'organisation particulière à un parti* », précise que, « *restant dans l'esprit de la résolution de Saint-Étienne, de celle adoptée lors du 2<sup>e</sup> Congrès de l'ISR sur la question syndicale française, la CE déclare que si les statuts, les formes d'organisation, les mots d'ordre et les décisions de la CGTU ne peuvent être ni modifiés ni transgressés de l'extérieur, si nul militant, quelle que soit sa fonction, ne*

(5) Sur ces questions, on se reportera à Vincent (Pierre), « *La jeune CGTU et la Charte d'Amiens* », Cahiers de l'IHS CGT, n° 99, septembre 2006.  
 (6) Sur cette question, on se reportera à Narritsens (André), « *L'adhésion de la CGTU à l'ISR* », numéro spécial des Cahiers de l'IHS CGT, octobre 2017.  
 (7) Au lendemain du congrès de Bourges, les GSR et le CDS vont brièvement s'associer pour former la Minorité syndicaliste révolutionnaire qui, en novembre 1924, décidera majoritairement de créer une organisation autonome : la Fédération des syndicats autonomes.

syndicats de l'influence qu'il a conquise par son travail, par son action spirituelle, par son autorité ». L'analyse de Trotski (qui est celle des bolcheviks), implique donc une activité des communistes au sein du mouvement syndical et conduit à ce que soient revisités l'esprit et la lettre de la charte d'Amiens<sup>(5)</sup>. Cette orientation soulève bien des incompréhensions au sein de la jeune CGTU, comme le montrent les péripéties de l'adhésion de la centrale à l'Internationale syndicale rouge, adhésion qui ne se réalise en définitive qu'après un arbitrage de Lénine acceptant une relative distanciation du parti et du syndicat<sup>(6)</sup>.

### La résolution Semard (juillet 1923)

La défaite des hommes du Pacte lors du congrès de Saint-Étienne, en 1922, ne clôt pas les discussions et les affrontements sur l'autonomie syndicale. Ainsi, le 23 mars 1923, la commission exécutive de la CGTU, discutant de l'orientation syndicale, est appelée à se prononcer sur deux motions respectivement présentées par l'anarchiste Benoît Broutchoux et le communiste Louis Clavel. La motion Clavel, qui emporte la majorité (12 voix contre 6 à la motion Broutchoux), est ainsi rédigée : « *La CE, ayant entendu l'exposé de différents faits qui constitueraient d'après quelques camarades une tentative de subordination du mouvement syndical au parti communiste, estime qu'elle ne peut pas s'immiscer dans la vie de ce parti, considère simplement [qu'elle] s'est constamment maintenue dans la ligne de conduite que le congrès de Saint-Étienne et les CCN qui ont suivi lui ont tracée pour ce qui est de l'autonomie syndicale, et passe à l'ordre du jour.* » À la suite de ce vote, deux oppositions se forment, l'une qui reprend la vieille appellation de Comité de

peut violer son mandat sans en être justiciable devant son organisation, là s'arrête le droit de contrôle de l'organisation syndicale sur ses adhérents. En définitive, la CE estime qu'il n'est pas dans son rôle d'exercer un contrôle sur la liberté individuelle des syndiqués, mais elle les invite à ne pas introduire les querelles de parti au sein des organisations syndicales et de ne se revendiquer en aucune circonstance de leur parti dans les assemblées délibérantes des organisations syndicales ». À la suite du vote de la résolution, une demande de réunion d'un congrès extraordinaire pour le mois d'octobre 1923 est déposée, mais refusée. Après ce vote, huit membres de la Commission exécutive et deux membres du Bureau confédéral (Léopold Cazals et Marie Guillot) démissionnent. Alors que l'hypothèse d'une scission est explicitement évoquée par certains minoritaires, le CCN revient sur son vote antérieur et, à la demande de Pierre Semard, accepte la tenue d'un congrès extraordinaire qui est convoqué à Bourges du 12 au 17 novembre 1923.

### Les débats de Bourges

Les questions de l'autonomie syndicale et des commissions syndicales forment l'essentiel des débats du congrès qui voit s'affronter trois résolutions : celle de la majorité confédérale, qui reconnaît à tous les syndiqués le droit de s'organiser en tendances/fractions, celle des GSR, qui condamne de tels regroupements, et celle de la Fédération du bâtiment préconisant le retrait de l'ISR. La résolution de la majorité, reprenant le libellé de la résolution Semard, indique que, « *loin de nier la valeur de l'autonomie syndicale, le congrès est fermement convaincu que l'autonomie du syndicalisme vis-à-vis des groupe-*



ments extérieurs est une condition indispensable à son existence ; résolu à défendre cette autonomie, il estime que la libre expression des tendances et des opinions au sein des syndicats est non moins nécessaire au développement du syndicalisme et au maintien de son unité organique ». S'élevant contre toute interprétation étroite de la Charte d'Amiens, le texte « estime que le syndicalisme doit rechercher la collaboration de toutes les autres forces révolutionnaires pour l'accomplissement de sa mission ». Au terme du débat, la motion de la majorité confédérale obtient 962 voix, la motion des GSR 147 et celle du Bâtiment 219. Pierre Monatte apprécie positivement les résultats de Bourges : « Le congrès confédéral de Bourges a reconnu aux commissions syndicales le droit d'existence. Il l'a fait au nom d'une majorité formidable de syndicats. Le contraire était impossible. Les syndiqués communistes n'ont-ils pas le même droit de s'organiser en tendance que les anarchistes ou les syndicalistes prétendus "purs" ? Au lendemain de Bourges, après avoir conquis – presque de haute lutte – leur droit à l'existence, il reste aux commissions syndicales à l'exercer utilement et dignement <sup>(8)</sup>. »

### Des commissions syndicales à la direction unique

Le souhait exprimé par Pierre Monatte ne va que très partiellement se réaliser. En effet, l'outillage imaginé ne fonctionnera guère, en raison de la politique de bolchevisation qui, à partir de 1924, va déplacer toute l'activité du parti sur les entreprises et réduire l'espace de travail imaginé autour et à l'intérieur du syndicat. Certes, le congrès communiste tenu à Lyon en 1924 a décidé d'impulser les commissions syndicales, mais, deux ans plus tard, les difficultés rencontrées par cette démarche sont patentées <sup>(9)</sup>. Lors du congrès unitaire de 1925, la question des « commissions syndicales », qui avait accaparé beaucoup des discussions de Bourges, a disparu alors même qu'est affirmée avec force la nécessité d'un renforcement des liens entre la CGTU et le parti communiste. Cette orienta-

tion se traduit dès 1925 de manière officieuse, puis explicitement à partir de 1926 : Gaston Monmousseau, Julien Racamond et Edouard Dudilieu, membres du bureau de la CGTU, intègrent le bureau politique du parti communiste, Alice Brisset et Jean-Louis Berrar étant, quant à eux, élus au comité central. Tout le bureau confédéral de la CGTU exerce donc des responsabilités dirigeantes au sein du parti communiste, matérialisant ainsi au sommet ce que l'on appelle « la direction unique ». Cette situation est vivement critiquée par Pierre Monatte <sup>(10)</sup>, qui vient tout à la fois d'être exclu du parti communiste et de fonder une revue, *La Révolution prolétarienne*, qui se dit, lors de sa création, « syndicaliste communiste » et se situe en opposition à la CGTU et à la CGT.

### L'affirmation du rôle dirigeant du parti communiste

En 1929, le congrès de la CGTU accentue encore la liaison entre les deux organisations en reconnaissant le rôle dirigeant du parti. Lors de la présentation du rapport d'activité, Marcel Gitton déclare à ce propos : « Nous considérons que le parti communiste a conquis son rôle de fraction dirigeante du mouvement ouvrier en raison de la ligne politique qu'il a suivie et de la part active qu'il a prise dans toutes les batailles du prolétariat. On ne peut citer aucun autre parti politique qui puisse se vanter d'en avoir fait autant. Comment, au sein de la CGTU, le parti communiste doit-il affirmer son rôle dirigeant ? Est-ce que c'est en substituant le bureau politique du parti au bureau confédéral ? Est-ce en substituant le comité central à la commission exécutive confédérale ? Cela, c'est la liaison organique qui fut chère à Monatte et à Chambelland <sup>(11)</sup>. Non, c'est par l'activité, par le rôle rempli par les membres du parti qui sont dans les syndicats. C'est par le jeu des fractions communistes et de la démocratie syndicale que les membres du parti communiste doivent s'affirmer les meilleurs défenseurs de la classe ouvrière et arriver ainsi à accéder aux postes dirigeants du mouvement ouvrier.

*Manifestation de la CGTU à Concarneau en 1929.*

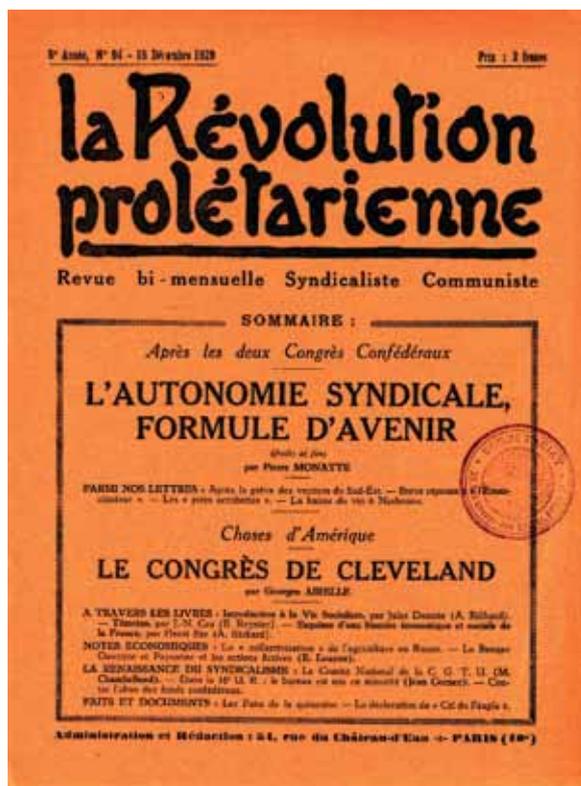
(8) Monatte (Pierre), *La Lutte syndicale*, Éditions François Maspero, Bibliothèque syndicaliste, 1976, p. 208.

(9) Garmy (René), *Histoire du mouvement syndical en France de 1914 à nos jours*, tome 2, Bureau d'éditions, Paris, 1934, p. 160.

(10) *La Révolution prolétarienne*, n° 21 (septembre 1926) et n° 25 (1<sup>er</sup> janvier 1927), « Le scandale de la direction unique ».

(11) Maurice Chambelland, proche de Pierre Monatte, syndicaliste révolutionnaire, est le principal animateur de l'opposition dite « Ligue syndicaliste ».

La « une » de La Révolution prolétarienne, n° 94, du 15 décembre 1929.



COLLECTION IHS CGT

(12) « Les Communistes et les syndicats », Les documents du parti communiste (SFIC), Bureau d'éditions.

(13) Sur le VII<sup>e</sup> Congrès de l'IC, on se reportera à Wolikow (Serge), L'Internationale communiste (1919-1943), Les Éditions de l'Atelier, 2010, p. 91-95.

(14) Boulouque (Sylvain), « Intervention de Benoît Frachon à la conférence clandestine de l'Internationale syndicale rouge (Moscou, 23 août 1935) », Vingtième Siècle, revue d'histoire, 2003/3 (n° 79).

(15) Vassart et Arrachard, respectivement secrétaires de la Fédération CGTU des métaux et de la Fédération CGTU du bâtiment, sont à cette période délégués du PCF auprès de l'Internationale communiste.

(16) Procès-verbal de la réunion du Présidium du comité exécutif de l'Internationale communiste du 27 mai 1935.

Pas autrement. » La résolution sur le rapport d'activité, adoptée par 1 304 voix plus 15 avec réserves contre 209 voix (on dénombre 22 abstentions), déclare : « Le congrès précise [...] sa détermination de travailler sur tous les terrains, en accord étroit avec le parti communiste, seul parti du prolétariat et de la lutte des classes révolutionnaires qui, au travers de toutes les batailles de la période écoulée, a conquis sa place de seule avant-garde prolétarienne dirigeante du mouvement ouvrier. La proclamation de ce rôle dirigeant et sa reconnaissance ne sauraient être interprétées comme la subordination du mouvement syndical, ni une modification quelconque dans les rapports organiques et statutaires entre le parti communiste et les organisations de masse que sont les syndicats unitaires. » Le congrès unitaire de septembre 1929 établit donc la CGTU dans une relation seconde par rapport au parti communiste, bien que le dernier paragraphe de la résolution adoptée, sans doute rédigé pour tenir compte des réticences de quelques militants, installe une argumentation complexe dont on trouvera trace lors des débats qui se dérouleront entre la CGT et la CGTU sur la question des fractions au début de 1935. En tout cas, la mise en place de la « direction unique » se combinant avec le système des fractions caractérise tout à la fois le fonctionnement de la CGTU et les relations entretenues par la centrale unitaire avec le parti communiste dans cette période.

### Affirmer ou renoncer aux fractions ?

En 1932, à la suite de la réunion du VII<sup>e</sup> Congrès du parti communiste, une brochure de 64 pages est éditée<sup>(12)</sup>, qui précise les orientations de l'Internationale communiste en matière de travail syndical. Benoît Frachon, préfaçant cette brochure, revient longuement sur le rôle des fractions syndicales et dresse un bilan très critique de leur fonctionnement. Il souligne en effet les faiblesses, voire l'inexis-

tence de leur travail, et propose d'y remédier en repensant l'articulation des différents niveaux des fractions et leur lien avec le travail général du parti.

En publiant les orientations arrêtées par l'Internationale en matière de travail syndical, la brochure met en évidence un édifice organisationnel complexe visant à assurer en principe le rôle dirigeant du parti. Loin d'être occulte, ce fonctionnement est revendiqué et imprègne fortement la culture des dirigeants et de nombre de militants. Ce fait explique l'âpreté des discussions qui se déroulent à ce propos lors des rencontres entre la CGT et la CGTU de janvier et février 1935 discutant des conditions de la reconstitution de l'unité de la CGT. Ces rencontres se déroulent en effet après que, le 1<sup>er</sup> novembre 1934, *Les Cahiers du bolchevisme* ont publié un article d'un secrétaire de l'ISR, Ossip Pianitsky, qui a relancé la question des fractions en rappelant leur nécessité. L'article de Pianitsky permet aux confédérés de placer la question de l'indépendance syndicale au cœur des discussions engagées et de faire de l'abandon des fractions la condition d'une possible réunification syndicale. Leur objectif va être atteint au terme d'une longue discussion intervenue aux niveaux national (CGTU/PC) et international (IC/ISR).

Quels ont été les étapes de ce processus et les principaux intervenants ? Il convient tout d'abord de noter que l'approche s'effectue dans le contexte de l'événement majeur que représente le VII<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale communiste, qui accomplit le tournant stratégique vers l'orientation antifasciste du Front populaire<sup>(13)</sup>. Ce tournant trouve aussi sa traduction au sein de l'Internationale syndicale rouge. De plus, la question de l'unité syndicale n'est pas qu'une question syndicale et s'inscrit dans le mouvement d'unité en développement dans le champ politique. Le parti communiste accorde une grande importance à l'unité syndicale, et le bureau politique discute régulièrement de la question. En février 1935, la réflexion au sujet des fractions paraît cependant n'avoir guère évolué. Lors du comité central du parti communiste des 15-16 février, Benoît Frachon, dans le rapport qu'il y présente, qualifie d'« *arguties* » les propos des confédérés à l'égard de l'indépendance syndicale et déclare que « nous n'avons nulle envie de commander dans les syndicats, d'imposer des décisions contraires aux décisions des assemblées et congrès réguliers ». S'agit-il là d'un propos d'attente alors que des discussions se sont engagées à Moscou avec l'Internationale et l'ISR à propos de la situation française<sup>(14)</sup> ? Début avril, Albert Vassart et René Arrachard ont présenté<sup>(15)</sup>, devant l'Internationale syndicale, un bilan sur le rôle et le fonctionnement des fractions sans qu'une appréciation de l'ISR trouve une expression publique. Le 25 mai, la question est cette fois exposée par Maurice Thorez à l'occasion de la réunion du présidium du comité exécutif de l'Internationale communiste<sup>(16)</sup>. Le secrétaire général du parti communiste français, après avoir évoqué le renforcement du courant d'unité autour de l'orientation de Front populaire, constate la situation paradoxale qui caractérise le mouvement syndical, alors même que « notre grande question dans l'unité de la tactique c'est l'unité syndicale ». Thorez déclare que « les syndicats

unitaires demeurent stationnaires et parfois, pour certaines corporations, régressent. Dans le même moment, la CGT perd des effectifs, mais conserve une grande influence et parvient à opposer une résistance jusqu' alors suffisante à toute proposition d'unité d'action ». Et Thorez ajoute : « cette situation nous inquiète ». Après avoir repoussé l'idée d'une responsabilité des dirigeants syndicaux unitaires dans cette situation, le secrétaire général déclare que l'obstacle politique mis par les confédérés à la réalisation de l'unité peut être surmonté si les unitaires prennent l'initiative d'un tournant sur les fractions : « les réformistes ont pour l'instant un seul argument, ils parlent de l'indépendance syndicale et ils crient contre les fractions communistes. Nous pensons que la CGTU peut très rapidement produire une déclaration au caractère solennel avant les congrès confédéraux où elle renouvellera ses propositions sur la base de la lutte de classe, avec son programme, le droit pour chaque syndiqué d'adhérer au parti qu'il veut, où elle dira nous n'avons rien à faire avec les fractions, les syndicats se déterminent seulement par le jeu régulier des congrès ».

### Le tournant de juin 1935

L'accord donné par l'IC à cette orientation ouvre la voie à une expression publique qui prend la forme de l'article que publie, le 6 juin 1935, Marcel Gitton dans *L'Humanité*, article que conforte une déclaration du même jour adoptée par la Commission exécutive de la CGTU. Le 23 août lors d'une rencontre avec la direction de l'ISR<sup>(17)</sup>, Benoît Frachon revient longuement – sans cependant révéler la chaîne concrète des discussions qui ont eu lieu – sur les raisons qui ont conduit au renoncement aux fractions, insistant notamment sur la rupture culturelle qu'une telle décision représente : « La discussion, si on devait ou non abandonner les fractions [...] n'a pas été une petite affaire ; il n'y avait pas seulement des discussions entre nous, mais des discussions avec notre conscience, avec nous-mêmes ; nous avons passé des heures et des nuits sur les textes, nous avons cherché dans les résolutions des congrès ; nous avons remonté très loin ; nous avons lu les textes de Lénine et de Staline et nous n'avons jamais trouvé le fait actuel », mais « nous n'avons pas voulu ignorer la vie ». L'effort politique dont fait état Benoît Frachon est également évoqué par le parti communiste. Ainsi, le 7 octobre 1935, dans le rapport qu'il présente devant l'assemblée des communistes de la région parisienne, salle Wagram, Maurice Thorez déclare : « Nous n'avons pas tardé à appliquer les décisions du VII<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale communiste sur l'unité syndicale. Le Parti a consenti dans ce but une nouvelle et grande concession : il a approuvé les déclarations sur l'indépendance des syndicats à l'égard non seulement de la bourgeoisie et de ses partis, mais aussi du parti de la classe ouvrière<sup>(18)</sup>. » Lors du comité central du 17 octobre 1935, Maurice Tho-

DR / IHS CGT



Maurice Thorez en 1932.

rez ajoute : « La déclaration de renonciation aux fractions communistes faite par nos camarades ne signifie pas que les communistes doivent renoncer à être les meilleurs syndiqués. Au contraire [...]. Il faut, mieux que par le passé, contrôler, diriger, guider, animer l'activité de chaque communiste ; il faut mettre à l'ordre du jour des cellules, des comités du parti, à tous les échelons, la question de la lutte économique<sup>(19)</sup>. » Dans le numéro des *Cahiers du bolchevisme* du 1<sup>er</sup> novembre 1935, Julien Racamond synthétise les fondements sur lesquels a reposé la concession faite sur les fractions : « Les militants unitaires ont fait des concessions importantes. Ils ont accepté la suppression des fractions et autres formes d'organisation des tendances à l'intérieur des syndicats. C'est une concession énorme pour les communistes parce qu'elle constitue, on peut le dire, une brèche ouverte dans les formes d'organisation de leurs membres que s'étaient librement données notre parti et l'Internationale communiste. Le parti et l'IC n'ont pas condamné cette décision, les militants des syndicats, attachés à leur organisation politique, s'en réjouissent. Ils ont compris que le souci de l'unification des forces syndicales face aux attaques furieuses du capitalisme avait primé sur les préférences d'organisation, et c'est pourquoi ils militeront avec encore plus d'ardeur dans les syndicats enfin unifiés<sup>(20)</sup>. » Éradiquées dans leur principe, les fractions n'effacent cependant pas l'activité des communistes au sein de la CGT ni, plus généralement, l'organisation de tendances au sein de la CGT réunifiée où cohabiteront les anciens unitaires disposant de leur propre organe de presse (*La Vie ouvrière*) et les anciens confédérés bientôt divisés entre la tendance droitiste organisée par René Belin autour de l'hebdomadaire *Syndicats* et celle, centriste, qui se groupera autour de Léon Jouhaux et du journal *Messidor*<sup>(21)</sup>.

André NARRITSENS

(17) Voir note 16.

(18) Thorez (Maurice), *Œuvres, livre deuxième, tome 9* (mai-octobre 1935), Éditions sociales, 1952, p. 177.

(19) Thorez (Maurice), *Œuvres, livre deuxième, tome 10* (octobre 1935 – janvier 1936), Éditions sociales, 1952, p. 58.

(20) Julien Racamond développe longuement les mêmes idées lors de la réunion du comité central des 17-18 octobre 1935. AD 93 3MI6/114.

(21) Poggioli (Morgan), « Les Organes de tendance dans la CGT sous le Front populaire », *Cahiers de l'IHS CGT*, n° 119, septembre 2011.